

Le conseil d'administration de la Cnaf approuve le budget d'action sociale 2010

Mardi 3 novembre 2009, les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) examinaient le **Fonds national d'action sociale (Fnas) 2010**.

Les administrateurs ont approuvé majoritairement le Fnas par 28 voix Pour (5 Unaf, 3 Upa, 6 Medef, 1 Profession libérale, 3 Cgpme, 3 Cfdt, 2 Cftc, 2 Cgc, 3 personnalités qualifiées) **contre 6 voix Contre** (3 Cgt, 3 Fo).

Les membres du conseil ont jugé le Fnas 2010 conforme aux orientations de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée avec l'Etat le 9 avril dernier.

Une dynamique en faveur de l'enfance

La Cog 2009-2012 intègre une progression annuelle des crédits d'action sociale de 7,5% sur quatre ans, soit **1,25 milliards d'euros supplémentaires en 2012 par rapport à 2008**.

Ce fort investissement financier soutient une politique familiale et sociale efficace et adaptée aux besoins des familles. Il permet de financer **100 000 places nouvelles en accueil collectif pour les jeunes enfants** et notamment :

- Un septième plan crèche, Pcp, (Plan crèche pluriannuel d'investissement) est mis en oeuvre pour permettre l'ouverture de **60 000 places nouvelles entre 2009 et 2016**. De 2009 à 2012, l'objectif est d'atteindre la création de 30 000 places nouvelles pour un montant total de 330 millions d'euros.
- Dans le cadre de l'expérimentation de jardins d'éveil, un budget de 25 millions d'euros à l'horizon 2012 a été prévu pour créer **8 000 places**.
- Le Fnas 2010 finance des mesures concernant les **horaires atypiques, l'accueil des enfants handicapés, les formes d'accueil innovantes et l'amélioration de la qualité de l'accueil**, ainsi que la dynamique « **Espoir banlieues** » concernant les structures d'accueil petite enfance implantées en territoires signataires d'un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).
- Enfin, le budget d'action sociale de la branche Famille finance la **professionnalisation des intervenants en relais d'assistant(e)s maternel(le)s** et la mise en place de l'expérimentation relative à la **prime d'installation d'assistant(e)s maternel(le)s**.

Une dynamique en faveur de la jeunesse

- Une hausse des investissements pour la partie jeunesse des contrats enfance et jeunesse.
- Une enveloppe spécifique pour les adolescents pour des actions non nécessairement centrées sur les centres de loisirs.
- L'expérimentation d'actions en direction des adolescents centrées sur des projets élaborés avec eux.
- Le dispositif Facej (Fonds d'accompagnement des contrats enfance et jeunesse) est abondé pour les zones rurales et les zones urbaines sensibles.



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr

LES PRINCIPAUX POINTS DU FNAS - BUDGET INITIAL 2010

Le budget primitif du Fnas s'élève à 4 354 049 000 euros en hausse de 8,75% sur un an.

1. Les dotations d'action sociale : 881 210 000 €

Les montants des dotations d'action sociale sont revalorisés en fonction de l'indice des prix hors tabac, connu au moment de la signature de la Cog. Pour 2010, la revalorisation initiale est de +1,75%.

2. Les aides au fonctionnement : 3 257 093 000 € (+ 10,4%)

En 2010, les prestations de service évoluent en fonction d'un effet volume et de la revalorisation des prix plafonds liés à l'indice mixte prix-salaires (+ 3,31 % en 2010).

► L'accueil des jeunes enfants (0-6 ans) : 2 231 611 000 € (+ 12,7%).

Les aides au fonctionnement : 1 487 267 000 € (+ 11,8%).

Le montant des prestations prévu pour les établissements d'accueil des jeunes enfants est de 1 446 867 000 €.

Les prestations de service pour les relais d'assistant(e)s maternel(le)s sont estimées à 40 401 000 €.

Les aides au développement

Les contrats enfance et jeunesse/partie enfance : **744 343 000 €** (+ 14,6%).

► L'accueil des jeunes (6-18 ans) 790 749 000 € (+ 5%).

Les aides au fonctionnement : 326 597 000 € (+ 10,6%).

Les aides au développement

Les contrats enfance et jeunesse/partie jeunesse : **464 153 000 €** (+ 1,4%).

► Les autres prestations :

Il s'agit notamment de l'aide à domicile (46 163 000 €), du logement des jeunes en foyers de jeunes travailleurs (26 208 000 €), des prestations de service médiation familiale (8 652 000 €) et animation de la vie sociale (116 395 000 €), des lieux d'accueil enfants/parents (4 768 000 €) de l'accompagnement à la scolarité (23 548 000 €) et des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) (9 000 000 €).

3. Les autres dépenses

Il s'agit :

- des dépenses d'investissement (139 969 000 €) pour les plans crèches : septième plan crèche (Pcpi), sixième et cinquième plans crèches Fapaippe/Paippe, du Dispositif d'investissement en faveur de la petite enfance (Dipe), du Dispositif d'aide à l'investissement en faveur de la petite enfance (Daïpe), de l'Aide exceptionnelle à l'investissement (Aei), du Fonds d'investissement en faveur de la petite enfance (Fipe).

Les autres dépenses d'investissement concernent les jardins d'éveil (2 200 000 €) et l'aide à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s (1 350 000 €),

- du Fonds d'action sociale de la Cnaf (9 832 000 €),

- des Fonds nationaux d'aide à domicile (57 051 000 €),

- du Régime de retraite (9 000 000 €).